

Développer des partenariats pour la préservation de l'eau potable en forêt, retour sur le projet Eau + For

Julien Figuepron

Marseille, 24 avril 2023

Séminaire Forêt Méditerranéenne :

« Les chemins de l'eau et le changement climatique, outils et gestion adaptative des forêts méditerranéennes »

Pourquoi travailler sur l'eau potable ?

- Vu des acteurs de l'eau :
 - les problèmes de qualité d'eau persistent
 - les traitements/changements de ressources pour l'eau potable coûtent cher
 - les captages forestiers sont recherchés pour leur eau de bonne qualité et peu coûteuse
- Vu des forestiers :
 - la protection de l'eau implique de vraies adaptations de gestion sylvicole, souvent sans contreparties : passer d'un service subi à un service choisi
 - les forestiers peuvent renforcer la protection de la ressource
 - action directe sur un service marchand

⇒ Comment mettre en valeur ce service ?



Forêt et eau : une action dans la durée

↳ 5 projets Européens

LIFE Sources (2003-2005) ; Forest for water 2005 ;
Interreg Alpeau (2008-2012) ; LIFE Semeau (2009-2013).
Sylvamed CRPF PACA (2010-2013)

↳ 3 projets nationaux

Action conjointe INRA-IDF forêt et eau (2006-2009)
Groupe de travail juridique forêt et eau (2009-2012)
Eau + For (2012-2015)

↳ 2 projets régionaux

Gestofor CRPF Midi-Pyrénées (2009-2014)
Boisements de protection de captages CRPF Poitou-Charentes
(2006-2014)





Philippe Bertrand, ingénieur environnement CNPF Occitanie,
A l'initiative et impliqué dans de nombreux projets sur les partenariats forêt & eau.



L'action de la forêt privée



2006
L'eau forestière une
richesse ?



2009
La protection des
captages, entre
contraintes et
contrats

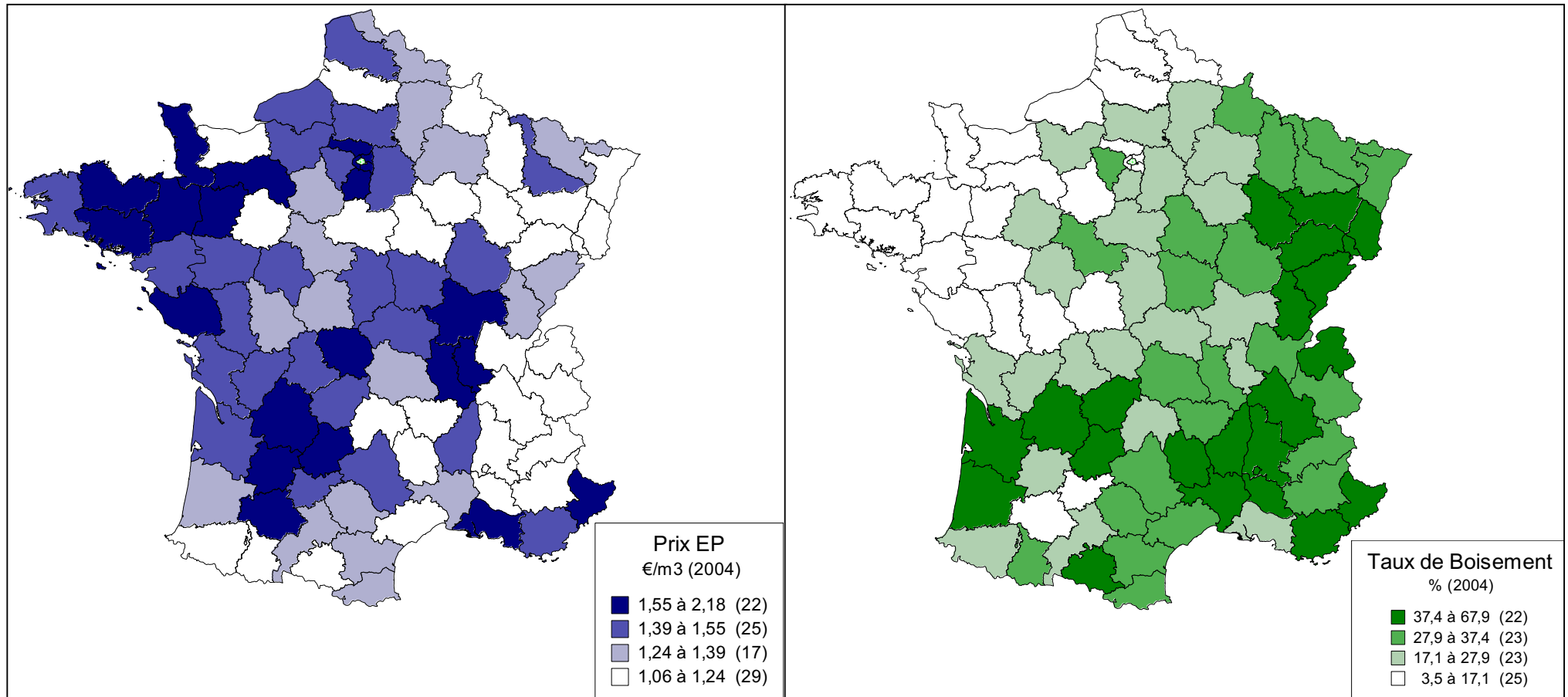


2012-2015
Développer les
partenariats
Programme
"Eau + For"



1. L'eau forestière : une richesse ?

Action conjointe INRA/IDF 2006-2009



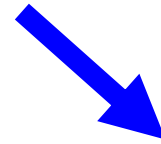
Prix de l'eau potable, (2004 ; partie
eau potable ; €/m³ ; IFEN SCEES)

Taux de boisement (2004 ; % ; SCEES)

Simple corrélation ou lien de causalité ?



1. L'eau forestière : une richesse ?



€



1. L'eau forestière : une richesse ?



55% des Français pensent que les eaux usées sont retraitées directement en usine pour produire de l'eau potable (Baromètre C.I.EAU / TNS SOFRES - 2008)

⇒ **Idée fausse**



1. L'eau forestière : une richesse ?

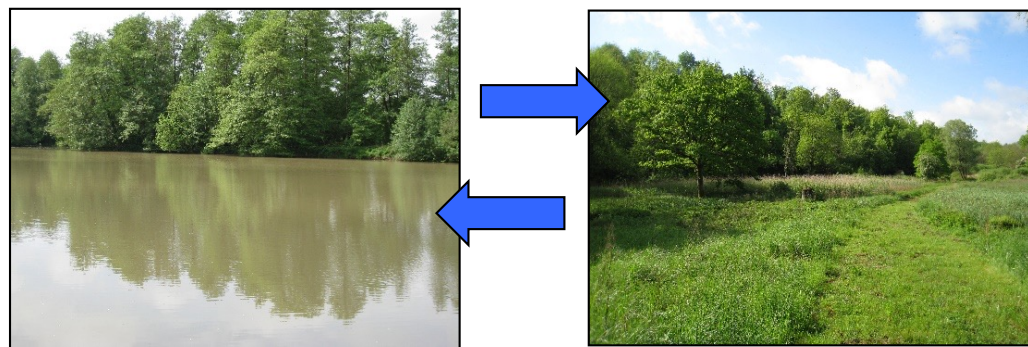


Quelle est la valeur d'une eau potable de bonne qualité, dès l'origine, grâce à la forêt ?



1. L'eau forestière : une richesse ?

- **Approche retenue** : travail d'enquête auprès des ménages
Evaluation des préférences entre 2 origines d'eau potable



eau superficielle avec
traitement complexe

eau forestière peu
traitée

- **Résultat** : les ménages sont prêts à payer plus pour avoir ou conserver une eau du robinet d'origine forestière.
- Intérêt de mettre en valeur l'origine naturelle et forestière de l'eau du robinet : communication, label eau forestière...



1. L'eau forestière : une richesse ?

Boisements de protection de captages Exemple de Rennes (Eau du bassin rennais)

Etude des coûts de protection (2008)

71,5 ha de boisement de protection,
coût 6 300 €/ha (14 700 €/ha foncier inclus).

Sur 10 ans :

- **dépenses de protection** (mesures agricoles comprises)
= 0,16 €/m³
1/4 lié aux boisements
- **coûts évités** (changement de ressource)
= 1,50 €/m³



Financement du foncier et du boisement pour bénéficier du couvert protecteur.



1. L'eau forestière : une richesse ?

Les captages de sources forestières : des ressources à pérenniser

- **Etude technico-économique dans le cadre du projet Interreg Alpeau**

Site du Syndicat Intercommunal
des Eaux des Moises (SIEM – Haute-Savoie)

Le pompage au lac : 46 fois plus cher à
exploiter que les sources forestières.



- **Une richesse... mais aussi des coûts**

Gestion forestière dédiée à la qualité d'eau

Masevaux (Haut-Rhin) :

surcoûts de gestion forestière : 40 à 80 €/ha/an



1. L'eau forestière : une richesse ?

Bilan sur l'eau forestière :

Une richesse :

« Il y a moins bien mais c'est plus cher ! »

Un double intérêt de la forêt :

- une eau « naturellement potable »
- des économies sur les coûts de traitement

Question du financement des surcoûts de gestion



2. La protection des captages, entre contraintes et contrats

Besoin de rééquilibrer les politiques de l'eau

- Procédure uniquement réglementaire (périmètres de protection) : servitudes généralement non indemnisées en forêt acquisitions foncières ;
 - souvent mal connue et dont le suivi reste aléatoire ;
 - la procédure réglementaire ne constitue ni une garantie ni une fin en soi. Il faut au minimum la faire vivre, voire la compléter.
- ⇒ **Plus de concertation,
Indemnisation des servitudes**



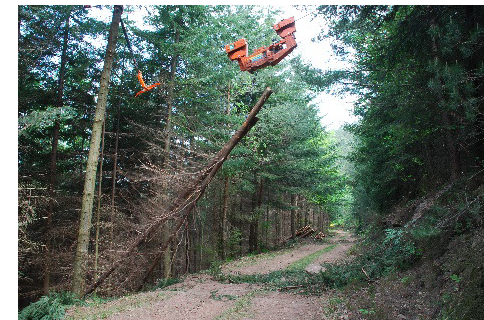
2. La protection des captages, entre contraintes et contrats

⇒ Développer des solutions contractuelles complémentaires

Proposition de modèles de contrats

Des contrats pour quels services ?

- Augmenter le couvert forestier (boisements),
- Mettre en œuvre des consignes de gestion sylvicole,
- Animer et coordonner la gestion,
- Développer un label « eau forestière ».



3. Programme « EAU + FOR »



Mené par Fransylva et le CNPF, avec le soutien de l'interprofession France Bois Forêt

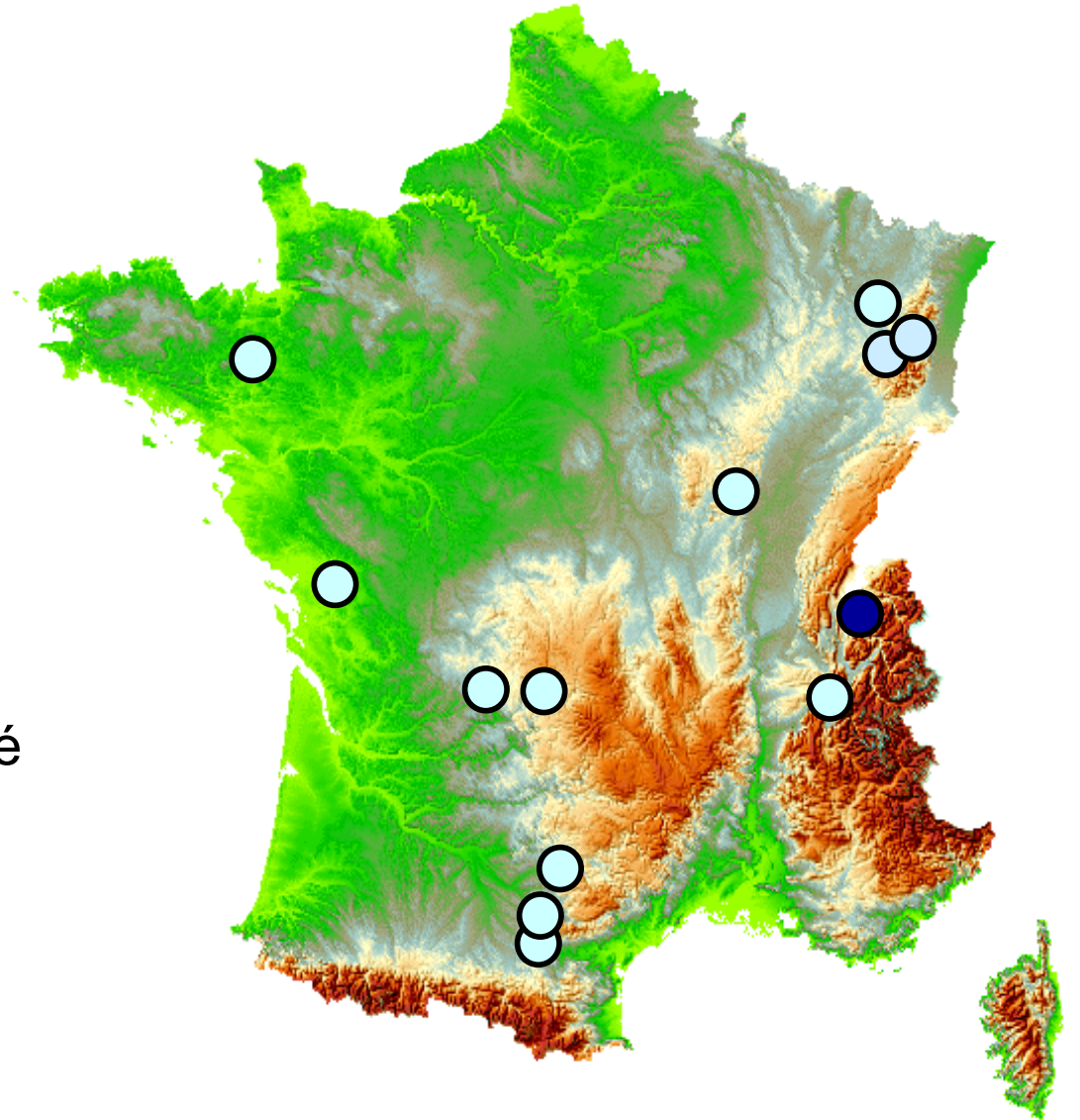
Développer les partenariats entre forestiers et acteurs de l'eau

**Axé sur les « eaux de consommation »
(2012 – 2015)**

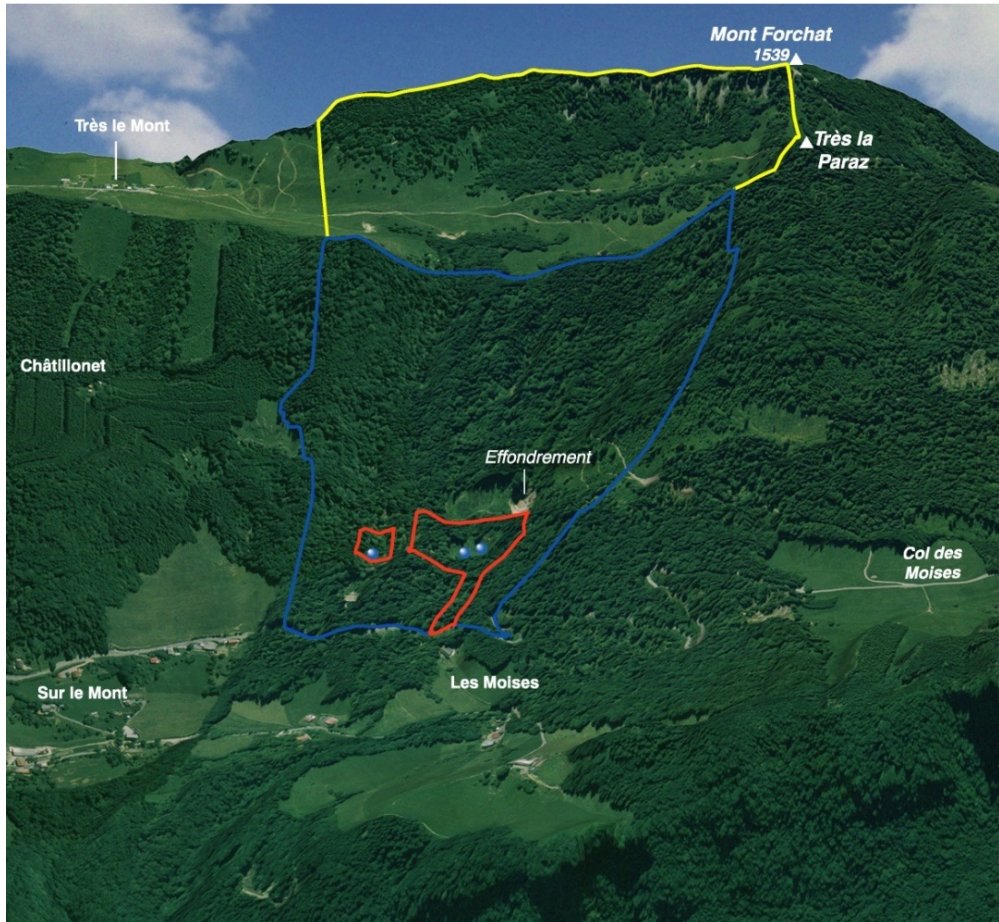


3. Développer les partenariats, le programme « EAU + FOR » Les 13 sites principaux identifiés

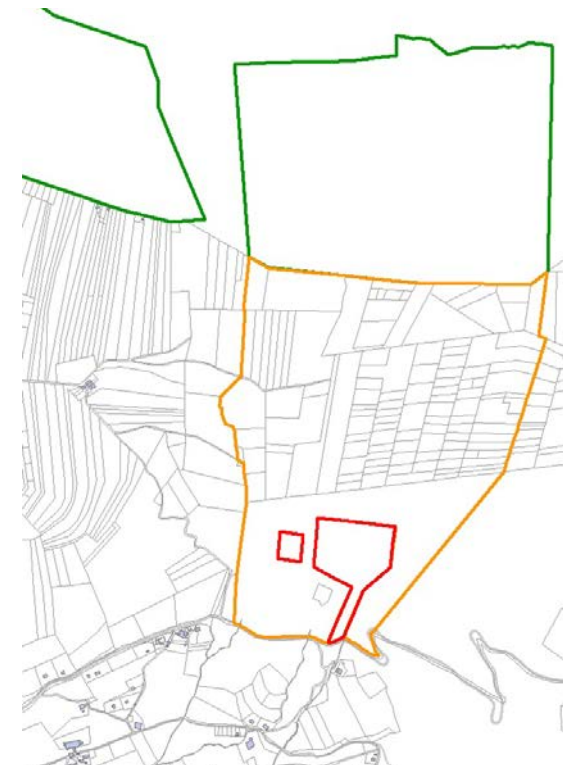
- Sites où une action de partenariat a été initiée
- Site avec partenariat engagé



3. Développer les partenariats, le programme « EAU + FOR » Site de Thonon Agglomération



Captages de sources en forêt de montagne morcelée



Besoin d'une interface entre le syndicat d'eau et les propriétaires

Périmètre de protection rapprochée
50 ha, 124 parcelles, 108 propriétaires,
taille moyenne parcelle : **4000 m²**



3. Développer les partenariats, le programme « EAU + FOR » Site de Thonon Agglomération

- ↪ **Création de l'ASL Forestière du Mont Forchat (2012)**
à ce jour : 100 adhérents pour 160 ha
regroupement foncier
- ↪ Plan simple de gestion concerté (2012-2013)
- ↪ Création d'une route forestière (2013-2014)
- ↪ Cahier des charges pour les travaux d'exploitation (2013)
compensation des surcoûts : 15% sur ventes de bois
- ↪ 25 à 50% du coût des « petites » plantations
- ↪ Signature d'une convention de soutien
entre le SIEM et l'ASL pour la mise en œuvre
de mesures favorisant la protection (2014)




3. Développer les partenariats, le programme « EAU + FOR » Guide pratique




- Validation de recommandations permettant de concilier exploitation forestière et captage d'eau
- Diffusées dans un guide

Lequel valorise des documents existants



**PROTÉGER ET VALORISER
L'EAU FORESTIÈRE**



Guide pratique national, réalisé dans le cadre du programme « EAU + FOR » - 2014

www.cnpf.fr/eau



3. Développer les partenariats, le programme « EAU + FOR » Les freins

- **Coté acteurs de l'eau**

- « La forêt n'est pas un problème et la réglementation est suffisante »
- Actions sur les captages prioritaires (pollutions diffuses)
- Services environnementaux : écart important entre les déclarations à l'international et les décisions opérationnelles

- **Coté forestiers**

- Réticences à s'engager : démarche avec des contraintes supplémentaires et des incertitudes sur les contreparties
Certains préfèrent « bien faire sans le faire savoir »
- Positionnement divergent des forestiers sur la valorisation des services environnementaux
- Coûts d'animation importants



Conclusion

- **En forêt : haut niveau de service de protection des captages**
Ce niveau de protection peut varier, avec plus d'enjeux en montagne
- **Les forestiers peuvent renforcer la protection des captages,**
⇒ **service additionnel**, outils techniques disponibles
- **Demande actuelle limitée pour ce service**, quelques partenariats, avec une « élite » de gestionnaires de captages.
Priorité réglementation sur la protection des captages :
mieux intégrer les enjeux forestiers, pour la mobilisation efficace du bois
- **Partenariats, stratégies de développement :**
 - **Opportunités de partenariats ciblés, simples**
 - **Cibler les ressources à + forte valeur ajoutée**
 - **Valoriser un bouquet de services environnementaux** sur un territoire eau, carbone, biodiversité...
- **Les acteurs de l'eau sont aussi concernés par l'adaptation des forêts au CC**
Pour maintenir et optimiser le service environnemental fourni en forêt pour l'eau





Merci de votre attention !

Contact :

Julien FIQUEPRON - CNPF-IDF : julien.fiquepron@cnpf.fr
www.cnpf.fr/eau



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



www.cnpf.fr  